

SAMEDI 3 MARS 2018

## L'apprentissage, la voie de l'excellence

Au mois de novembre 2015, le Comité de Saintes-Jonzac de la Société des Membres de la Légion d'Honneur et le Campus des Métiers de Saint-Germain-de-Lusignan ont signé une convention de partenariat pour l'année scolaire 2015-2016 : « l'apprentissage, la voie de l'excellence »



De G à D : Dominique LABORDE – Yann RIVIERE – Francis LOTT et Alain PHILIPPE

Ce projet a été récompensé, au niveau national, par la Société des Membres de la Légion d'Honneur qui lui a décerné le diplôme de « *lauréat 2015* », dans le cadre de la démarche « *Honneur en Action* ». La remise d'un Prix d'Excellence de la Légion d'Honneur contribue à la mise en valeur du monde de l'apprentissage, en récompensant un apprenti particulièrement méritant, tant pour ses qualités professionnelles que pour ses qualités personnelles. C'est pourquoi les cosignataires de la convention ont décidé de poursuivre leur partenariat.

Une troisième convention annuelle a ainsi été signée, mercredi 28 février dernier, avec une nouveauté : les candidats, tous en brevet de maîtrise, seront issus non seulement de la filière « *traiteur - organisateur de réception* », mais aussi de la filière « *coiffure* ».

C'est à Saint-Germain-de-Lusignan que s'est déroulée cette signature par Francis Lott (Président de la Section de la Charente-Maritime de la SMLH), Yann Rivière (Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17), Alain Philippe (Président du Comité de Saintes-Jonzac de la SMLH 17) et Dominique Laborde (Directeur du Campus des Métiers de Saint-Germain-de-Lusignan).

Dix candidats seront retenus par le corps enseignant du Campus et présentés à un jury (composé de professionnels et de représentants de la SMLH et du Campus) qui désignera, au mois de mars 2018, le nouveau lauréat du Prix d'Excellence. La remise des prix se fera au restaurant d'application du Campus des Métiers, le 25 avril 2018.

Rappelons que les anciens lauréats sont :

- pour 2016 : Kelly Pernel
- pour 2017 : Deborah Boisson et Manon Gautier (ex-aequo)